

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE CHENOU SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.  
7 heures 39 minut. soir, Omnibus.  
3 — 43 — — Express.  
3 — 19 — — matin, Poste.  
8 — 52 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.  
12 heures 50 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.  
9 heures 44 minut. mat. Express.  
11 — 42 — — matin, Omnibus.  
6 — 11 — — soir, Omnibus.  
9 — 20 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.  
2 heures 47 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 42 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous avons déjà fait pressentir à plusieurs reprises que le gouvernement de l'Empereur avait prolongé la présence de notre escadre de la Méditerranée dans le port de Gaète, pour des raisons dont l'Europe entière a compris la convenance; il ne fallait pas en conclure que cette situation devait s'éterniser. Des considérations d'humanité aussi bien que politiques ne permettaient pas, en effet, de penser, qu'après avoir manifesté son intention de ne point intervenir dans les affaires intérieures de l'ancien royaume des Deux Siciles, la France pût mettre indéfiniment en balance les grands intérêts d'un pays réclamant son indépendance, et des sentiments personnels qui, bien que généreux, doivent être limités. Nous devons, en conséquence, persister à croire que notre flotte ne prolongera pas son séjour à Gaète, malgré les assertions contraires qui nous viennent du dehors. — Havas.

Le nouveau roi de Prusse vient d'adresser au conseil municipal de Berlin un discours dans lequel S. M. rappelle avec un vif sentiment de douleur et de regret la vie et les derniers moments du feu roi son frère, et constate ensuite que les Hohenzollern ont eu sans cesse un cœur sympathique pour leurs peuples. Le roi, comme ses ancêtres, a toujours éprouvé pour son peuple des sentiments qu'on a méconnus à une certaine époque, mais qu'il serait injuste de méconnaître aujourd'hui, car il est disposé à maintenir fermement les principes qu'il a exprimés en prenant la régence en 1858.

A la suite de ces paroles, qui ont vivement ému la députation du conseil municipal, le roi, faisant allusion sans doute, dit une correspondance, à certains abus révélés entre autres par le procès Steiber, a dit que toutes les choses n'étaient pas ce qu'elles devaient être.

Sa Majesté a ajouté qu'il pouvait venir un temps où elle aurait à faire appel à la fidélité de ses peu-

ples, fidélité qui a soutenu la Prusse dans des temps difficiles, et que d'ailleurs elle persistera dans les principes professés par elle, avec un constant amour pour son peuple.

Le testament du feu roi a été ouvert le 3 janvier, mais les dispositions n'en sont point encore connues. Les obsèques de Sa Majesté auront lieu le 7 janvier. D'après les dernières volontés du défunt, son cœur sera déposé au mausolée de Charlottenbourg. Le corps restera à Potsdam.

S. A. I. le grand-duc Nicolas de Russie a quitté Saint-Petersbourg pour assister à la cérémonie funèbre où se rendront également un grand nombre de princes allemands. (Le Pays)

La plupart des journaux anglais reviennent sur les paroles prononcées par l'Empereur le premier jour de l'an et y trouvent de nouveaux sujets d'espérer une solution pacifique aux embarras actuels.

Les nouvelles de Rome disent que le 1<sup>er</sup> janvier, à midi, M. le général de Goyon et tous les officiers de l'armée française ont eu l'honneur d'être reçus par Sa Sainteté.

Le journal officiel ne publie pas le discours du général de Goyon et se borne à dire que le Pape a accueilli avec bienveillance l'expression de ses nobles sentiments.

On parle vaguement dans diverses feuilles de la retraite possible de M. le comte de Cavour et de la rentrée aux affaires de M. Rattazzi; mais ce ne sont là que des bruits. La question importante en ce moment est celle des élections, dont on attend une vive lumière sur l'état général des esprits.

Le prince Eugène de Carignan et M. Nigra doivent partir dans deux ou trois jours pour Naples. (Idem.)

L'Opinione du 6 publie une dépêche de Palerme, annonçant que le marquis de Torreausa a été chargé de former un nouveau conseil de lieutenant, le précédent conseil ayant donné sa démission.

D'après une dépêche d'Ancône, du 4 janvier, plusieurs généraux napolitains ont été arrêtés.

Les lettres de Naples du 1<sup>er</sup> annoncent que samedi trois émeutes royalistes ont eu lieu. L'une de Iazzaroni, dans le quartier Sainte-Lucie, a été cernée et réprimée sans effusion de sang, une seconde a été provoquée par des femmes napolitaines, la troisième par des paysans d'Alacava. L'autorité a agi avec prudence.

Cinq courriers de Calabre ont manqué pour une cause inconnue; le télégraphe aussi a été intercepté.

Le duc de san Donato, qui a reçu un coup de poignard, ne périra pas.

A Gaète, le 1<sup>er</sup>, trente pièces de Monte-Torto, tiraient seules. Une batterie de mortiers a été installée dans une vallée couverte. — Havas.

L'Amico della Libertà, journal de Reggio, publie la lettre suivante de Garibaldi adressée au peuple napolitain :

« Italiens de Naples!

« Si, en m'éloignant de vous, j'ai éprouvé du déplaisir, Dieu le sait. Cependant ma mission était finie près de vous, et j'ai dû prendre congé. Je l'ai fait le cœur brisé.

« Maintenant, avec vos plaintes, vous augmentez ma douleur et vous me demandez de retourner au milieu de vous. Je ne le puis, ô mes amis! parce que je me suis promis à moi-même de ne pas faire obstacle par ma présence à votre bonheur, à votre prospérité, qui vont s'accomplir sous le sceptre du roi galant homme.

« Croyez-moi donc, si ma mission est de délivrer les peuples italiens de l'esclavage et de la tyrannie, je l'ai fait, ô Napolitains! au moyen de vos forces et de votre courage.

« Oui, vous êtes libres, et ma présence au milieu de vous ne vous serait d'aucun avantage: ce serait un retard à votre amélioration. Vous avez été encore plus heureux que les autres, car il y a encore des Italiens dans l'esclavage.

## FEUILLETON

## LES COUREURS D'AVENTURES.

## L'AVENTURIER.

(Suite.)

M<sup>me</sup> Branteuil écoutait à peine; elle prodiguait ses soins à Elisa, qui reprit peu à peu ses sens, mais sembla pétrifiée en voyant où elle était.

La bonne reçut l'ordre de reconduire la jeune fille en haut.

M<sup>me</sup> Branteuil resta seule avec les deux amis. Dans son état d'exaspération, elle n'écoutait pas Frédéric qui s'efforçait de justifier Elisa en s'accusant de tout, mais qui revenait sans cesse sur son amour.

— De grâce, Madame, disait-il, ne soyez pas inexorable. Je l'aime tant, je la rendrais si heureuse!

— Jamais! s'écria la mère d'Elisa. Grâce à Dieu, vous partez demain; dès demain j'aurai pris des mesures pour que vous ne puissiez revoir ma fille de votre vie. Et vous, monsieur Roland, je pénètre enfin la cause de vos efforts pour me rendre service dans ces derniers temps. Elle est indigne d'un honnête homme; vous avez abusé de ma misère, vous avez prêté votre appui à une intrigue.

— Vous m'accusez injustement, Madame, interrompit Roland; j'ai mis tous mes soins à détourner mon ami

d'un amour qu'il m'a confié, il est vrai, mais dont vous-même étiez loyalement instruite.

— Ils osent encore prononcer le mot de loyauté! reprit M<sup>me</sup> Branteuil en se retirant; sachez que je n'ai pour vous que du mépris!

Frédéric resta consterné; Roland n'essaya point de lui rendre le courage, mais il s'occupa seul des préparatifs du départ.

Le lendemain, au point du jour, les deux amis se rendirent à bord de la *Semillante*, qui ne tarda point à mettre sous voiles.

Cette dernière scène avait achevé de rendre Frédéric plus amoureux et plus triste que jamais.

Roland se montra à son égard d'une patience à toute épreuve, écoutant, sans laisser percer le moindre mécontentement, le récit de ces impressions, ne heurtant plus de front ses idées, cherchant seulement à le distraire chaque fois qu'il en trouvait l'occasion.

Une division anglaise s'était montrée aux environs d'Ouessant peu de jours avant le départ de la corvette; mais la *Semillante* était une fine voilière; quelques navires anglais lui appoyèrent la chasse sans l'atteindre; elle fut bientôt par le travers du détroit de Gibraltar, chassant à son tour tous les bâtiments de commerce qui apparaissaient à l'horizon.

Le capitaine possédait, en outre, une excellente recette pour attirer les marchands anglais dans ses eaux. Il avait surpris le signal de ralliement convenu entre les vaisseaux de guerre et les navires de long cours ennemis;

c'était un petit guidon vert qu'il suffisait de hisser au mât de misaine.

Aussitôt on voyait les plus légers arrêter leur marche; on même faire voile pour rallier leur prétendu compatriote; les plus lourds se chargeaient de toile afin d'épargner à la corvette la moitié du chemin. Alors on amenait les couleurs et signaux britanniques et on arborait le pavillon français.

Un coup de canon à poudre complétait une facile victoire.

Le navire capturé était déchargé de ses plus précieuses marchandises; les gens de l'équipage faits prisonniers, et la coque coulée ou brûlée, suivant les circonstances.

Deux fois la *Semillante* fit des rencontres plus sérieuses.

Le premier combat se termina glorieusement à son avantage: elle captura un aviso de vingt canons à la hauteur de Lisbonne, et, suivant son usage, quand elle lui eût pris tous ses vivres elle le coula.

La seconde action, dont il a été question précédemment, n'amena point de résultats aussi décisifs; la corvette contre laquelle la *Semillante* dut se mesurer, après une longue résistance, vomit une dernière bordée qui cribla la mâture du vaillant croiseur français; de part et d'autre on se trouvait hors d'état de manœuvrer. Un canot fut envoyé en parlementaire; le capitaine français proposait à son ennemi de lui rendre tous les prisonniers anglais qu'il avait à son bord, à condition qu'on se séparerait ensuite sans coup ferir.

» Pourquoi vous inquiétez-vous ? Pourquoi me rappelez-vous sans besoin ? Laissez moi reposer pendant quelques mois mon corps et mon esprit, puisque d'autres fatigues m'attendent, d'autres travaux et d'autres souffrances. Mais tout cela n'est rien : il s'agit de l'Italie, et c'est pour l'Italie que ma vie se consume !

» Rome et Venise attendent mon aide. Elles font aussi partie de l'Italie : leurs habitants sont nos frères, et ils gémissent encore sous le dur esclavage de l'Autriche et du... Laissez-moi prendre les forces nécessaires pour faire face à la grande tempête qui menace.

» Entendez-vous le lion rugir ? Son rugissement est celui de la rage, parce qu'il connaît que son orgueil est près d'être abattu. Il craint ce bras que Dieu a fait puissant pour abattre son orgueil brutal.

» Voyez-vous les neveux des anciens Romains ? le sang de leurs aïeux court encore dans leurs veines, mais ils ont été renversés par terre, la face dans la boue et accablés d'un fardeau qui les tient sous l'oppression. Ils ont besoin d'une main qui les aide à se relever et à reprendre leur fierté, et cette main a besoin de repos pour recouvrer la force dont elle a besoin.

» Que la raison et la philanthropie fraternelle cèdent à l'amour que vous nourrissez pour moi. Je retournerai au milieu de vous d'ici à quatre mois ; vous me reverrez encore, mais il me faudra une preuve de votre amour.

» S'il est vrai que vous m'aimez, ce dont je ne doute pas, suivez-moi quand nous nous réunirons pour délivrer nos frères de Rome et de la belle Venise. Et tous contents, unis les uns aux autres, nous ferons l'Italie une, indépendante, et des Italiens, sous le sceptre du roi, galant homme Victor-Emmanuel.

» Adieu ! à la fin de mars, nous nous embrasserons.

» Caprera, 11 novembre 1860. G. GARIBALDI. »

On nous écrit de Vienne qu'on n'est préoccupé en ce moment, dans toute l'étendue de l'empire, que des prochaines élections municipales.

Il y a deux partis en présence : l'un qui s'intitule le parti libéral, et dont le programme peut se résumer ainsi : développement autonome des communes et fusion complète des diverses nationalités en une seule.

L'autre, le parti du progrès, demande l'égalité absolue des droits politiques et religieux, à quelque confession ou nationalité qu'on appartienne, et, en ce qui concerne le choix des conseillers communaux, des hommes qui aient déjà donné des preuves de leur dévouement à la cause du progrès.

Du reste, tout ce mouvement politique a conservé jusqu'à présent un caractère pacifique, de bon augure pour la solution des questions soulevées par le programme de M. Schmerling.

Nous apprenons, par des correspondances particulières, que, par ordre du ministre de la guerre à Vienne, le nombre des feld-maréchaux qui ont des commandements en Vénétie, va être réduit dans d'assez notables proportions.

Cette mesure a surtout pour but d'opérer quelques économies reconnues nécessaires et de concentrer

toutes les forces disséminées en vue de donner au commandement plus d'unité et d'action.

Un télégramme de Vienne nous apprend que la députation polonaise de la Gallicie a fait remettre à M. de Schmerling le mémoire où sont contenues, en principe, toutes les réformes demandées pour le royaume de Gallicie, c'est-à-dire une organisation politique et administrative séparée.

Le ministre a déclaré vouloir prendre le mémoire en sérieuse considération et a exprimé l'espoir que l'organisation qui doit être publiée répondra aux vœux du pays. (Le Pays.)

La Gazette de Vienne du 6 janvier publie un décret du ministère d'Etat, valable pour tous les pays de l'empire, à l'exception de la Hongrie, de la Transylvanie, de la Croatie et de la Venétie.

Ce décret établit en principe le droit d'élection ainsi que les réglemens pour les élections des députés à la chambre dans les villes et dans les communes rurales.

Les députés des villes auxquelles les statuts provinciaux accordent le droit de nommer elles-mêmes des représentants, sont éligibles directement parmi les membres qui, d'après la loi de 1849, jouissent du droit d'être élus comme représentants des communes.

L'élection des députés pour les communes rurales se fait par des électeurs désignés à l'avance.

Est éligible tout citoyen de l'empire âgé de 30 ans, jouissant de tous les droits civils et appartenant à l'une des classes éligibles.

La Presse de Vienne publie la dépêche télégraphique suivante, de Pesth :

Hier, 5 janvier, des troubles ont éclaté à Kerskemet : ils ont nécessité l'intervention de la force armée. Les troupes ont dû faire feu sur les émeutiers : cinq individus ont été grièvement blessés. — Havas.

Nous croyons savoir que le gouvernement anglais, de concert avec le nôtre, a transmis à lord Elgin, en Chine, l'ordre de faire partir sans retard l'armée britannique et de la faire évacuer partie dans l'Inde et partie en Angleterre.

Il ne restera qu'un corps destiné à occuper Tientsin jusqu'à l'entier paiement de l'indemnité stipulée par le traité.

Ce corps est composé par moitié de troupes françaises et anglaises. (Le Pays.)

Un télégramme de Bombay, du 12 décembre, dit que les forces du général Cambell ont été repoussées de Sikirs avec une perte de 30 à 40 hommes et d'un canon. Dajeeling est en proie à l'agitation. Des désordres à l'occasion de l'impôt du revenu ont eu lieu à Surat et Bassein. Les percepteurs ont été battus. Le commerce important est entièrement suspendu. — Havas.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

### LA PIERRE FICHE

OU GRAND MENHIR DE LA PRAIRIE DE CHACÉ.

Solitaire, impassible et tout près du rivage,  
Comme un spectre se dresse, obélisque sauvage,

Le menhir qui le pied, l'éte dans les gazons,  
Voit son front tout l'hiver couronné de glaçons.  
Il est là, seul, témoin du murmure de l'onde,  
Affranchi des vains bruits et des fastes du monde.  
L'effleurant de sa faux, le faucheur au printemps  
A sa base courbée semble imiter le Temps ;  
Celui qui brise tout de sa faux meurtrière  
N'a pu réduire encor ce colosse en poussière.  
Etrange monolithe au caractère obscur,  
Grès à qui peut céder le granit le plus dur,  
Sinistre épouvantail des esprits fanatiques,  
Il rappelle aujourd'hui les usages antiques  
Et porte les humains réfléchis et sensés  
A plaindre les erreurs de ces siècles passés.

Sur la rive gauche du Thouet, et non loin de Chacé, petit bourg situé à environ 5 kilomètres au sud-est de Saumur, se trouve un des plus importants menhirs qui nous soient restés de l'époque druidique. Sa hauteur est de 4 mètres 75 centimètres, sa largeur de 2 mètres sur 1 mètre d'épaisseur. Son sommet est coupé en biseau et sa position un peu inclinée.

Il faut qu'il soit profondément entré dans le sol, souvent ramolli par les débordements du Thouet, pour ne pas céder à l'équilibre détruit et se renverser entièrement.

Les paysans superstitieux, encore assez féconds en croyances superstitieuses, disent que cette pierre fut plantée par les fées, qu'elle va jusqu'au fond de la terre et qu'elle appartient au diable. D'autres émettent l'opinion, assez répandue dans la campagne, que c'est un caillou tombé des pieds de Saint-Christophe, Gargantua ou autres géants de leur imagination, lesquels, en parcourant la terre, ne faisaient qu'une enjambée du coteau de Saumur à celui de Distré, qui ne sont eux-mêmes que les décrochures des sabots que ces puissants personnages se couvraient à chaque pas.

Enfin, quelques uns, un peu plus éclairés et dont l'esprit est plus fraîchement empreint du despotisme féodal que des coutumes druidiques, disent que cette pierre et la plupart des ses pareilles, sont des bornes plantées par les anciens seigneurs pour distinguer leurs fiefs et séparer leurs domaines.

Pendant les eaux basses, il se trouve à environ 40 mètres du bord de la rivière ; mais lorsque celle-ci est hors de son lit, ce qui a lieu pendant presque tout l'hiver, il fait l'effet d'un petit récif, il se reflète dans l'eau limpide ou, lorsque celle-ci se congèle, la glace entoure son sommet où elle reste attachée comme une large corolle brillante, souvent longtemps après que les eaux ont baissé. L'été, on voit se dérouler à sa base l'immense tapis de verdure émaillée de fleurs qui recouvre la grande prairie de Chacé ; on dirait alors un vieux géant, seul indifférent, seul stérile au milieu de la surabondante et délicieuse végétation qui rend si poétique et si agréable la petite vallée du Thouet, pendant la belle saison.

Le menhir, du celtique *men* pierre, *hir* qui se tient droite ; le menhir, disons-nous, consiste en une pierre brute de forme allongée, implantée verticalement dans le sol et plus ou moins prédominante à la surface.

Ce monument paraît être le premier que les Gaulois nos ancêtres ont eu l'idée d'élever.

La pierre debout ! Voilà le premier effet de l'idée

La proposition fut acceptée, elle eut pour résultat direct de débarrasser la *Sémillante* d'une centaine de boucliers inutiles ; ensuite, comme chacun des deux adversaires mit le cap dans une direction opposée, on s'éloigna du champ de bataille, et l'on se perdit de vue après le coucher du soleil.

Ces combats, ces prises nombreuses, la brise du large, comme disait Roland, ou, en d'autres termes, l'activité du métier de croiseur, faisaient un peu diversion aux ennuis de Frédéric.

Néanmoins il n'oubliait point Elisa.

Une espérance, qu'il ne dissimulait pas, le soutenait ; il disait à Roland que M<sup>me</sup> Branteuil ne serait peut-être point aussi sévère au retour, lorsqu'il reviendrait avec l'épaulette d'enseigne et les riches bénéfices de la campagne.

Cette espérance prit une nouvelle force quelque temps après, quand on rencontra en mer le brig *le Furieux*, envoyé en mission dans l'Inde.

Frédéric Dormont apprit qu'il était nommé enseigne de vaisseau.

— Elle m'aime, pensait le jeune marin ; mon nouveau grade est un pas de plus vers la réalisation de nos vœux.

Il relisait sans cesse les lettres d'Elisa, sans cesse il parlait d'elle à Roland ; les confidants amoureux doivent être doués de la vertu d'écouter cent fois les mêmes phrases.

Un vieux soldat, épris de ses anciennes campagnes,

est réservé auprès d'un cœur de vingt ans qui s'épanche dans un cœur ami. Frédéric en était au chapitre des illusions. Ses beaux rêves eurent le terme que vous connaissez, Anna, puisque c'est à vous surtout que nous racontons cette histoire. Ils eurent le sort de presque tous les rêves dont il est si doux de se bercer en songeant à celle qu'on aime. Ils ne se réalisèrent point, hélas ! Tout est heur et malheur !

A quoi bon vous redire ce que vous savez déjà. La *Sémillante* fut prise en vue des Açores par deux frégates anglaises. Aux pontons, Frédéric regrettait moins sa liberté que ses amours ; la fortune qu'il avait entrevue un instant lui échappait, et il allait languir pendant des années peut-être dans les prisons flottantes de l'Angleterre.

Vous savez encore comment les deux amis s'évadèrent, comment Rodolphe Bardan, dont on vous a conté l'histoire leur fut d'un secours immense ; comment enfin ils abordèrent à Saint-Malo, la patrie de Duguay-Trouin et de Surcouf, la ville des corsaires.

Roland se décida à rester dans ce port ; il obtint du ministre de la marine l'autorisation de monter un navire de course.

Frédéric voulait revoir Elisa ; il ne consentit point à imiter son ami, et se rendit à Brest.

Là, malgré les efforts de M<sup>me</sup> Branteuil, il ne tarda point à apprendre qu'elle était allée à Rochefort peu après le départ de la *Sémillante*.

Le jeune enseigne remua ciel et terre pour avoir le

droit de se rendre à Rochefort.

Huit jours après il partait en poste.

Quoique ses parts de prises lui eussent fait défaut, il se trouvait maintenant dans une position fort aisée ; son oncle était mort pendant son séjour aux pontons, et deux mille livres de rentes, jointes à l'épaulette d'enseigne, lui avaient rendu toutes ses espérances.

Mais il n'avait pas trouvé de lettre d'Elisa lors de son arrivée à Brest.

Quelques inquiétudes traversaient son esprit ; par moments, il se demandait si elle l'aimait encore ; pour sa part, il l'aimait plus que jamais, et il s'expliquait naturellement le silence de la jeune fille par la surveillance plus active de sa mère, par l'impossibilité matérielle de jeter une lettre à la poste, enfin par mille autres causes accessoires.

Son impatience l'emportait donc de beaucoup sur son anxiété, lorsqu'il mit enfin pied à terre dans la ville de Rochefort.

Le jour même, il eut acquis la certitude de la présence de M<sup>me</sup> Branteuil et de sa fille, il sut leur adresse ; il alla se loger presque en face de chez elles.

L'autorité maritime, qui avait des droits trop positifs sur le nouveau venu lui donna le lendemain matin, pour destination, la goëlette *la Gazette*, alors en armement dans le port.

Le temps pressait, Frédéric ne tarda point à le mettre à profit.

(La suite au prochain numéro.)

de l'homme se tournant vers la construction : Voilà la première lettre de l'alphabet architectural. Il fallait le temps et l'expérience civilisatrice pour que cet alphabet se composât, formât des liaisons, des mots et enfin la plénitude du mode artistique. Dans ces ouvrages simples et grossiers, on reconnaît la main de l'homme douée d'une grande force physique et d'obéissant encore qu'aux suggestions de la nature brute.

Les menhirs avaient le plus souvent pour but de représenter quelques divinités; on y faisait des pèlerinages, on s'assemblait autour pour prier ou pour délibérer sur des affaires importantes.

Les Gaulois auraient cru offenser leurs divinités en les figurant renfermées dans une enceinte quelconque. Ils s'imaginaient que le Dieu qui régit et remplit tout l'univers, avait regardé comme un outrage de se voir représenté dans un espace borné.

L'espace, la liberté! c'était là le point d'aspiration des anciens Gaulois.

Vivant en plein air ou dans la profondeur mystérieuse des épaisses forêts qui couvraient alors le sol, ils étaient hommes de la nature dans toute l'acceptation du mot; aussi en ressentait-ils les impressions dans toute leur plénitude.

Ils voyaient dans le grand arbre ou dans la pierre brute quelque chose de sacré, d'indestructible qui s'accordait avec l'idée qu'ils avaient de Dieu. Ils reconnaissaient à ces productions de la nature non modifiées par l'homme un certain caractère de puissance, de mystérieuse immuabilité qui les portaient à les choisir pour emblème de tout ce qu'ils connaissaient de plus grand, de plus inviolable. Ce sentiment naturel s'est même tant soit peu perpétué jusqu'à nous et lorsque nous approchons de leurs rustiques monuments nous éprouvons encore parfois une certaine sensation indéfinissable, non-seulement en pensant que ce sont nos pères qui les ont élevés il y a tant de siècles, mais en voyant leur masse telle que la nature l'a formée.

Un des principaux usages gaulois était de placer les fleuves, les rivières, les ruisseaux, les îles, les bois, sous la protection spéciale de prétendues divinités dont la puissance était en rapport avec les faveurs dont ces différents objets avaient besoin. Or, le menhir dont nous parlons est situé dans une prairie et sur le bord du Thouet; il serait possible qu'il eût été élevé dans le but de représenter le dieu de cette rivière.

Si cette conjecture est fondée, il est à regretter que la cause soit païenne, car les monuments que nous élevons au vrai Dieu tombent sous les coups du temps, tandis que celui-ci peut durer autant que le monde.

HENRI BLOUDEAU.

M. le préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser à MM. les sous-préfets de son département la circulaire suivante :

Monsieur le sous-préfet,

Vous avez reçu la nouvelle circulaire que je viens de publier au Recueil administratif et dans laquelle je rappelle que le 1<sup>er</sup> mars 1861 est le terme fatal pour la présentation des mémoires à produire par les concurrents à la prime d'honneur qui sera décernée en 1862 à l'agriculteur du département de Maine-et-Loire, dont l'exploitation aura été reconnue la mieux dirigée et la plus digne d'être offerte comme exemple.

Il serait possible que, par un sentiment de modestie, quelques agriculteurs ne voulussent pas se mettre sur les rangs parce qu'ils ne se croiraient pas fondés à prétendre à la prime d'honneur; cette abstention serait fâcheuse, et je vous prie de faire comprendre aux personnes qui seraient disposées à se tenir à l'écart, quoiqu'ayant réalisé des améliorations utiles à l'agriculture, qu'en dehors de la prime d'honneur il reste un grand nombre d'honorables distinctions réservées à ceux dont l'exploitation aura été signalée par le jury comme offrant quelque progrès remarquable; mais, ainsi que je le dis dans ma circulaire, il est indispensable pour cela de présenter un mémoire, pour que le domaine puisse être visité par le jury.

Je vous prie, Monsieur le sous-préfet, de vouloir bien donner la plus grande publicité à ces dispositions.

Agréé, etc.

Le préfet de Maine-et-Loire,

Signé : L. BOURLON DE ROUVRE.

VILLE DE SAUMUR.

#### AVIS ADMINISTRATIF.

Le maire de la ville de Saumur prévient ses administrés, que les rôles des contributions de 1861, foncier, personnel et mobilier, portes et fenêtres et patentes, rendus exécutoires par arrêté de M. le pré-

fet du 28 décembre 1860, sont déposés chez M. le percepteur, pour y être mis en recouvrement, et que tout contribuable doit acquitter les sommes pour lesquelles il y est porté.

Les réclamations en décharge, remise, réduction, modération et dégrèvement, seront reçues à la sous-préfecture, pendant trois mois, à partir de la présente publication.

Les personnes qui auront formé des réclamations, ne pourront, sous aucun prétexte, différer les paiements des termes échus ou à échoir pendant l'instruction des dites réclamations.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 5 janvier 1861.

LE MAIRE, Signé LOUVET.

Grâce à la rigueur de la température, la crue de 3 m. 36 c. annoncée d'Orléans n'a eu aucun effet à Saumur.

La Loire ne marque plus à l'échelle du pont Cessart que 3 m. 60 c. Elle charrie des glaçons.

Pour chronique locale : P. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

### ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 8 décembre 1860 au 4 janvier 1861.

N <sup>o</sup> D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOVIFS.		VACHES.		VRAUX.		MOUTONS.		PORCS.	
		1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.		
BOUCHERS.											
MM.											
1	Godard.	1	3	»	»	11	12	»	1	30	2
2	Morisseau.	»	5	1	4	2	16	25	»	16	23
3	Touchelet.	»	1	»	»	4	»	9	15	»	8
4	Poisson.	1	6	1	3	6	22	33	1	13	64
5	Yvon.	»	1	»	»	6	»	4	10	»	3
6	Corbineau.	1	»	»	»	5	»	9	16	»	14
7	Séchet (1).	»	5	»	»	8	»	11	20	1	31
8	Prouteau.	»	»	»	1	2	»	2	8	»	2
9	Girard.	»	2	»	1	1	»	7	14	»	2
10	Lanier.	»	»	»	»	4	»	4	8	»	1
11	Palu.	»	1	1	1	»	»	1	12	»	5
12	Groleau.	»	1	»	2	»	»	1	10	»	2
13	Beneston (1).	»	2	»	1	2	»	1	17	»	7
14	Rousse.	»	»	»	2	»	»	1	7	»	1
—											
CHARCUTIERS.											
MM.											
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	10	10
2	Baugé.	»	»	»	»	»	»	»	»	2	4
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	»	7	4
4	Caret.	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»
5	Milsonneau.	»	»	»	»	»	»	»	»	9	3
6	Martin.	»	»	»	»	»	»	»	»	13	5
7	Quantin.	»	»	»	»	»	»	»	»	2	6
8	Sève fils.	»	»	»	»	»	»	»	»	10	3
9	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	19	12
10	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	7	5
11	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	7	5
12	Sève père.	»	»	»	»	»	»	»	»	2	3

(1) Un veau refusé pour défaut de poids.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Vienne, 7 janvier. — La nouvelle loi électorale ne paraît pas avoir suffisamment satisfait l'opinion.

Marseille, 7 janvier. — Le paquebot de Constantinople, retardé par des tempêtes depuis mercredi, arrive.

Le vaisseau le *Redoutable*, qui a quitté Gaète, se trouve à Toulon depuis hier. L'*Ariège* a dû partir de Toulon pour ravitailler l'escadre de Gaète.

Le 4, à Gaète, les bombes pleuvaient dans la ville et le bombardement devait commencer bientôt. La batterie de mortiers était très-près de la place.

On mande Beyrouth que les Druses s'agitent contre les impôts qui les frappent. Le général Beaufort d'Hautpoul a envoyé un détachement de troupes sur les lieux. — Havas.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 5 janvier.

Revue de la semaine. — Courrier de Paris. — Le poète hollandais Tollens. — Salvoni, compositeur napolitain. — Causerie dramatique. — Bibliothèque du Louvre. — Voyage du ministre des Etats-Unis à Pékin (suite et fin). — Chronique littéraire. — Gazette du palais. — Le jour des Rois dans l'Allemagne méridionale. — Chronique musicale. — Girardo Barrios, président de la république de San Salvador. — Le tombeau de M<sup>lle</sup> Rachel. — Epée d'honneur offerte au maréchal Baraguay-d'Hilliers.

Gravures : — L'année 1861. — Statue de Tollens. — Monument élevé à Tollens. — Les Massacres de Syrie, drame représenté au Cirque Impérial. — Sal-

voni. — Bibliothèque du Louvre. — Entrée solennelle de M. le baron Gros à Pékin. — Cortège de M. le baron Gros dans une rue de Pékin. — Débarquement des restes mortels de la duchesse d'Albe à Alicante. — Le jour des Rois en Allemagne. — Général Girardo Barrios. — Tombeau de M<sup>lle</sup> Rachel. Epée offerte au maréchal Baraguay-d'Hilliers. — Problème de whist. — Rebus.

#### VILLE DE SAINT-ETIENNE (LOIRE).

##### Obligations hypothécaires

A CINQ POUR CENT L'AN.

Avec remboursement augmenté d'une prime de 125 fr.

La compagnie immobilière de St-Etienne, chargée, par décret impérial en date du 23 septembre 1858, de la construction du nouveau quartier St-Louis (anciens quartiers St-André et des Gauds) au lieu et place de l'administration de cette ville, à l'honneur d'informer le public que pour répondre au désir manifesté par un grand nombre de personnes de souscrire après la rentrée de ceux de leurs capitaux qui doivent s'effectuer à l'époque de Noël, elle a prorogé la souscription pour les obligations, dans Maine-et-Loire, jusqu'au 12 janvier inclusivement. La souscription sera définitivement close ce même jour à quatre heures du soir.

Conditions et avantages du placement.

1<sup>o</sup> Les obligations de 500 fr. chacune sont garanties par un privilège hypothécaire de premier ordre sur tous les terrains et immeubles composant et devant composer le nouveau quartier St-Louis, situé au centre de la ville de St-Etienne. Elles sont nominatives ou au porteur, au choix des preneurs.

2<sup>o</sup> Le versement s'effectue soit en une seule fois, soit par cinquièmes et de mois en mois, à partir du versement qui a lieu soit en souscrivant, soit dans un délai qui ne peut excéder trois mois à dater du jour de la souscription.

3<sup>o</sup> L'intérêt à cinq pour cent l'an est payable par semestre et sans frais, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année dans chaque chef-lieu de département, chez le banquier chargé de la souscription.

4<sup>o</sup> Le prêteur qui effectue son versement par cinquièmes, n'en touche pas moins l'intérêt sur la totalité des 500 fr. à partir du jour du paiement du premier cinquième.

Celui qui effectue en souscrivant les cinq versements mensuels, reçoit immédiatement une bonification de 4 FRANCS 16 CENTIMES par chaque obligation souscrite.

5<sup>o</sup> Le remboursement des obligations désignées par le tirage au sort, s'opère chaque année et progressivement, dans un délai de 50 ans, à partir de 1862. Toutes les obligations SERONT REMBOURSÉES A 625 FR. au lieu de 500 fr. chiffre de l'émission.

6<sup>o</sup> Le chiffre de l'emprunt ne pourra jamais et dans aucun cas dépasser HUIT MILLIONS.

En outre, les fonds provenant des obligations, sont, au fur et à mesure de leur versement, employés en constructions sur les terrains affectés au nouveau quartier et acquis par la compagnie, ce qui élèvera progressivement le gage hypothécaire jusqu'au chiffre approximatif de VINGT MILLIONS.

S'adresser, pour plus amples renseignements et pour souscrire :

A Angers, chez MM. Bloin et C<sup>o</sup>, banquiers;  
A Saumur, chez MM. Louvet, Trouillard et C<sup>o</sup>, banquiers;

A Doué, chez M. Abraham, banquier;  
A Cholet, chez M. Boutillier-Saint-André, banquier;

A Chemillé, chez MM. Andiau et C<sup>o</sup>, banquiers;  
A Baugé, chez M. Rocher, banquier;  
A Beaufort, chez M. Régnier, banquier;

A Segré, chez M. Chasseloup de Châtillon, banquier;

Et dans les autres localités chez les notaires du département.

Après la souscription totale des obligations, et afin de rendre les titres plus facilement négociables, toutes les formalités seront remplies pour que ces titres soient cotés aux bourses de Lyon, Paris et Nantes.

#### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

La semaine a été stérile en incidents et en fluctuations. La rente a cédé chaque jour un peu de terrain, sans résistance et sans élasticité. Le Crédit mobilier, dont les évolutions ont toujours été liées à celles du 3<sup>o</sup> %, a fléchi de 50 fr. Les chemins de fer ont fait meilleure contenance; pendant plusieurs jours, la baisse n'a eu sur eux aucune prise, et ils n'ont été entraînés que depuis que la rente a définitivement perdu le cours de 68 fr.

La dépréciation ne laisse pas d'être assez considérable, mais elle ne saurait subsister longtemps; et quand des valeurs telles que le Lyon, l'Orléans, le Nord, l'Ouest, le Midi, ont baissé de 10 ou 15 fr., les capitalistes ne doivent-ils pas voir dans cette réaction un avertissement sérieux, une invitation formelle à opérer des placements?

Les chemins étrangers ont occupé un peu la spéculation; parmi eux, les Autrichiens et les Lombards, les premiers surtout, ont été l'objet de ventes nombreuses, et ont subi une baisse qui est le contre-coup de celle de Vienne. Les lignes espagnoles jouissent de leur fermeté ordinaire. Les Pampelune se sont relevés de 5 à 456.

Les valeurs de placement et particulièrement les actions du Crédit foncier sont recherchées. La souscription à l'emprunt Ottoman est prolongée jusqu'au 5 janvier. Les chiffres publiés par les contractants de l'emprunt prouvent l'extrême division et par conséquent le classement des titres souscrits. La souscription a donc rencontré beaucoup de faveur dans la classe des petits capitalistes, c'est-à-dire qui conservent le plus longtemps les valeurs en portefeuilles et ne les livrent pas à toutes les chances de la spéculation.

L'exercice financier de 1859 est maintenant terminé, la Bourse n'avait pas, depuis longtemps, traversé une période aussi stérile; et, cependant, telle est la force des capitaux assurés, dirigés par une volonté intelligente, que la Banque de capitalisation a pu distribuer à ses intéressés, du 15 novembre 1859 au 15 novembre 1860, un revenu de 64 pour % sur les fonds qu'ils lui avaient confiés. Cette institution admet les sommes les plus minimes à participer aux bénéfices de la collectivité, et rend compte chaque mois à ses clients de l'emploi de leurs capitaux. — E. Dutil.

### Marché de Saumur du 5 Janvier.

Froment (hec. de 77 k.) 22 60	Huile de lin . . . . . 50 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 21 80	Paille hors barrière 48 70
Seigle . . . . . 16 —	Foin . . . . . id. . . . . 60 76
Orge . . . . . 13 60	Luzeine (les 750 k) 62 40
Avoine (entrée) . . . . . —	Graine de trèfle . . . . . 60 —
Fèves . . . . . 16 —	— de luzerne. . . . . 26 —
Pois blancs . . . . . 35 20	— de colza . . . . . 23 50
— rouges . . . . . 32 —	— de lin . . . . . 26 —
Cire jaune (50 kil) . 250 —	Amandes en coques (l'hectolitre) . . . . . —
Huile de noix ordin. 63 —	— cassées (50 k) 66 —
— de chenevis . . . . . 48 —	

### COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 160 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 140 à »
Ordin., environs de Saumur, 1860, 1 <sup>re</sup> id. 100 à »	
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 90 à »
Saint-Léger et environs 1860, 1 <sup>re</sup> id. 90 à »	
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 80 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1860, 1 <sup>re</sup> id. 90 à »	
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 80 à »
La Vienne, 1860, . . . . .	75 à 80

(1) Prix du commerce.

ROUGES.	
Souzay et environs . . . . .	125 à 150
Champigny, 1858, . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 260 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 210 à »
Id. 1859, . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 210 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 140 à »
Varrain, 1838, . . . . .	150 à 170
Id. 1859, . . . . .	120 à 140
Bourgueil, 1858, . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 170 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 150 à »
Id. 1859, . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 155 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 125 à »
Restigny . . . . .	125 à 140
Chunon, 1858, . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 140 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 130 à »
Id. 1859, . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 130 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 120 à »

### BOURSE DU 5 JANVIER

4 p. 0/0 hausse 40 cent. — Ferme à 67 50.  
3 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 96 90.

### BOURSE DU 7 JANVIER

5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 67 20  
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 96 70.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8.

### Séparation de corps et de biens.

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le 13 décembre 1860, enregistré;

Il résulte que dame Elisabeth Petit, épouse du sieur Louis Marquier, ou Marquet, tailleur de pierres, demeurant à Varrains, admise à l'assistance judiciaire, par décision du bureau, en date du 27 novembre 1859,

A obtenu contre son mari sa séparation de corps et de biens.

Pour extrait :

Saumur, le 2 janvier 1861,  
(7) BEAUREPAIRE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

### FAILLITE CHASLES.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 7 janvier 1861, le sieur Chasles, ci devant quincaillier, demeurant à Saumur, aujourd'hui sans domicile connu, a été déclaré en état de faillite ouverte depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1859. — M. Constant Charbonneau, membre du tribunal, a été nommé commissaire, et M. Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, syndic de ladite faillite.

Pour extrait conforme.

Le Greffier du Tribunal,  
(13) TH. BUSSON.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

### VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS.

Le samedi 12 janvier 1861, à midi, dans le manège des Ecuyers de l'École impériale de cavalerie de Saumur, il sera procédé à la vente publique et aux enchères de 19 chevaux réformés, savoir :

Deux chevaux de manège;  
Dix-sept chevaux de troupe.  
On paiera comptant, et 5 pour 100 en sus.

Saumur, le 2 janvier 1861.  
Le Receveur des Domaines,  
(14) P. VING.

### A VENDRE

UN BON CHEVAL DE TRAVAIL

Pour les labours et les charrois.

S'adresser au bureau du journal.

### GASNIER

LOUEUR de CHEVAUX et VOITURES

Rue d'Orléans, 81,

Fait savoir qu'il se met à la disposition des personnes qui le demanderont, à l'heure, avec coupé, calèche à deux chevaux ou à un seul. (16)

PLANT DE VIGNE ROUGE, de 3 ans bien, enraciné, S'adresser à M. RATIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil. (621)

### A CÉDER DE SUITE

Un Fonds de Librairie,

Dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise, Rue des Forges, n<sup>o</sup> 10. S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

PRÉSENTEMENT.

Une MAISON joignant le Champ-de-Foire, composée de plusieurs chambres, avec cour et jardin; plus écurie et remise, à la volonté du locataire.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois, place de la Grise.

### BIBLIOTHÈQUE CHOISIE

Rue Traversière, 5.

### LIVRES EN LECTURE

L'Angleterre telle qu'elle est, ou seize ans de séjour dans ce pays, par de Kervigan, 2 volumes.

Rome devant l'Europe, par M. Sauzet, ancien président de la Chambre des Députés.

La Vie réelle, par M<sup>me</sup> Bourdon.

Le Juif de Vérone, par Bresciani, 2 volumes.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

### UNE MAISON DE BLANC Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.



# LA TOILETTE DE PARIS

## JOURNAL DE MODES DE CINQ FRANCS PAR AN.

La Toilette de Paris ne coûte que 5 fr. pour l'année entière, et elle paraît deux fois par mois avec une belle gravure de Modes faite spécialement pour elle par le dessinateur et les graveurs des Modes parisiennes, le plus beau de tous les journaux de cette spécialité.

Tous les trois mois, la Toilette de Paris donne à ses abonnés un patron de grandeur naturelle et des modèles de broderies nouvelles.

Souvent, en outre de sa gravure de Modes, elle contient des dessins de lingerie, bonnets, chapeaux, etc.

Pour recevoir la Toilette de Paris depuis le 1<sup>er</sup> décembre, il faut envoyer un bon de poste de 5 fr. 50 c. On la reçoit alors pendant 13 mois, du 1<sup>er</sup> décembre 1860 à la fin de décembre 1861. Autrement, l'abonnement se fait pour un an (5 francs), et part du 1<sup>er</sup> janvier.

Indépendamment des patrons donnés gratis par le journal, tout abonné qui désire un autre patron peut se le procurer en indiquant précisément ce qu'il désire, et en envoyant 1 fr. 25 c. Il reçoit alors, franc de port, le patron demandé. Ce patron est tout prêt à être monté.

Adresser un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,